Guide parcours d'éducation artistique et culturelle

IEN La Possession 2014-2015

Référent culture de la circonscription : M. Robert RELLUI

PRINCIPES

(Circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013)

Chaque élève doit avoir un égal accès à l'art et à la culture à travers un parcours cohérent, continu et progressif.

Ce parcours prend appui sur trois piliers :

- La constitution d'une culture personnelle riche et cohérente tout au long de la scolarité
- Le développement et le renforcement des pratiques artistiques à l'école ou en dehors de l'école
- La rencontre avec des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels.

L'élaboration du volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement est une étape préalable qui permet de garantir que l'éducation artistique et culturelle à l'école forme un ensemble continu et progressif qui va au-delà d'une succession d'actions.

À partir d'un diagnostic de l'école ou de l'établissement portant sur le profil des élèves (acquis et lacunes), les ressources propres (ressources humaines, matérielles, projets existants, expérience acquise...), les ressources territoriales (patrimoine, structures éducatives, réseaux d'acteurs...), etc., le conseil des maîtres (école primaire) fait des propositions pour assurer la diversité et la progressivité du parcours des élèves.

Il est souhaitable de **varier les approches** en conjuguant le plus possible les pratiques artistiques, les rencontres avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture, ainsi que les connaissances et l'approche méthodique et réfléchie permettant la formation du jugement esthétique.

D'une année à l'autre, les équipes éducatives peuvent **reconduire et approfondir ces actions et les relations partenariales ainsi nouées, et en impulser de nouvelles, dans d'autres grands domaines des arts et de la culture, pour enrichir et diversifier peu à peu les parcours** des élèves au sein de l'école ou de l'établissement.

Ces actions, inscrites dans le projet d'école ou d'établissement, s'**articulent avec les activités menées par chaque enseignant** dans le domaine des arts et de la culture au sein de sa classe, selon son projet et dans le respect de sa liberté pédagogique.

Le suivi pour chaque élève

Chaque élève doit pouvoir conserver la mémoire de son parcours pour qu'il se l'approprie pleinement.

MISE EN OEUVRE

Le document ci-dessous, extrait d'un guide élaboré par l'académie de Bordeaux (CPD Arts 33), vous propose une démarche de conception et de mise en œuvre d'un parcours d'éducation artistique au sein de votre école.

Le lien vers le document complet et les outils correspondants :
http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/ProgParcoursculturel/tabid/4598/language/fr-FR/Default.aspx

PROGRAMMER L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - MODE D'EMPLOI

➡ **Cet outil contient l'ensemble des documents qui permettront de rendre compte des parcours EAC des élèves.**
- ✓ Il sert de base à la programmation et à l'évaluation de ces parcours.
- ✓ Il permet la continuité des programmations d'une classe ou d'un cycle à l'autre.
- ✓ Il est le témoin des pratiques EAC de l'école

Document	Pourquoi faire ?	Quand et comment utiliser ce document ?
Etat des lieux de l'EAC dans l'école ➲ ANNEXE 1	**Donner une vision globale des pratiques de l'école**, en résumant les actions EAC prévues (programmation début d'année) ou menées effectivement dans toutes les classes (bilan fin d'année).	Utile ponctuellement et notamment au moment d'amorcer une réflexion sur le parcours EAC des élèves au niveau de l'école. Aux équipes de juger de l'utilité de faire cet état des lieux chaque année.
Recensement des ressources utilisables ➲ ANNEXE 2	**Faire le point sur les ressources disponibles ou nécessaires** pour mener les actions prévues (ressources humaines, partenariales, documentaires, et matérielles).	Document de référence pour l'école, à actualiser chaque année.
Bilans pluriannuels du parcours EAC des élèves ➲ ANNEXE 3	**Suivre et évaluer le parcours des élèves, assurer la continuité des programmations d'une classe ou cycle à l'autre**	Ces documents se complètent au fil des ans, en fin d'année. Il y en a autant que de niveaux de classes dans l'école, afin de suivre le parcours de chaque cohorte d'élèves. Dans une école élémentaire, à chaque rentrée, un nouveau tableau est édité pour les CP entrants (s'il n'y a pas eu de suivi en maternelle). Chaque enseignant dispose du tableau de parcours en cours pour sa classe et ne complètera que la colonne le concernant. Ce tableau est récupéré l'année suivante par l'(les)enseignant(s) du niveau suivant. L'analyse des parcours des élèves se fait en équipe(de cycle ou d'école) ; les résultas de cette analyse orientent la programmation EAC des classes.
Programmation de classe (+ de cycle / d'école) ➲ ANNEXE 4 (+5 et 6)	**Programmer le parcours des élèves**	Au début de chaque année, en tenant compte des axes et orientations définis en équipe de cycle ou d'école, chaque enseignant détermine les actions qu'il programme pour ses élèves. Aux équipes de juger de l'utilité de faire apparaître ces programmations dans un tableau de cycle, voir d'école.

➡ **Une évaluation du parcours artistique et culturel des élèves** rend compte
- ✓ Des expériences effectivement vécues par eux au fil des ans
- ✓ Des compétences acquises dans le domaine des arts et de la culture (savoir-faire, savoirs et savoir-être)

Les projets établis pour mettre en œuvre ces parcours peuvent s'inscrire dans l'un des dispositifs suivants:

A - projet pour une action artistique, culturelle ou scientifique en classe:

La date limite de transmission des projet à l'IEN de la Possession est le **10 octobre 2014**.

B - s'inscrire aux projets d'actions globalisées (proposées par l'Académie et ses partenaires) :

C - s'inscrire aux actions artistiques et culturelles proposées par les structures.

Pour le détail des différents dispositifs, les liens et dates limites d'inscription, consulter le document en pièce jointe : **Inscriptions aux actions EAC 2014-2015**.

LIENS UTILES

- Ressources pédagogiques, culturelles et scientifiques pour les enseignants (Ministére) : http://www.edutheque.fr/accueil.html

- Portail interministériel des arts et de la culture : http://www.education.arts.culture.fr/accueil.html

- DAAC de l'Académie de la Réunion : http://www.ac-reunion.fr/education-artistique-et-culturelle.html

- Ressources sur les œuvres http://www.panoramadelart.com

- Guide ministériel sur les parcours d'éducation artistique et culturelle : http://www.ac-reunion.fr/education-artistique-et-culturelle/action-culturelle/parcours-2014-2015/pag-2014-2015.html

- Ressources Académie de Lille : http://www.ac-lille.fr/dsden59/regards_croises/peac/

- Ressources Académie de Bordeaux : http://tice33.ac-bordeaux.fr/Ecolien/ProgParcoursculturel/tabid/4598/language/fr-FR/Default.aspx